

LES ÉTAPES DE LA VENTE



- 1. Vous informez directement la Safer de votre région de votre projet de vente.**
- 2. Vous rencontrez un conseiller foncier de la Safer qui visite et évalue votre bien.**
- 3. Vous consentez librement à vendre votre bien à la Safer** et convenez avec elle des conditions de la vente (délai, prix, modalités de paiement).
- 4. Pendant ce délai, la Safer recherche des candidats à l'achat**, intéressés par votre propriété : elle annonce la vente dans deux journaux locaux et à la mairie de votre commune. Elle utilise également plusieurs autres procédés : fichiers de candidats potentiels, site internet...

La Safer a une connaissance approfondie de votre région. Ses conseillers sont sur le terrain tous les jours, ce qui leur permet de prospecter plus largement.